

Permis de démolir

Constitution des dossiers et délais



[Formulaire](#) ↗

Délais à partir du moment où le dossier est complet :

- > 2 mois ;
- > 1 mois supplémentaire si projet situé en Site Patrimonial Remarquable ou si consultation de services extérieurs.

Pièces nécessaires :


- > un plan de situation du terrain ;
- > un plan masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver ;
- > des photographies couleurs du ou des bâtiments à démolir.

Le dossier devra être déposé en 6 exemplaires minimum. Des exemplaires supplémentaires pourront être demandés.

Des PIÈCES COMPLÉMENTAIRES peuvent être demandées selon la nature ou la situation du projet.

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**